

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 12 JANVIER 2026 À 20H À LA SALLE DU CONSEIL

Le conseil de la Municipalité de Brébeuf siège en séance ordinaire ce 12 janvier 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. André Ste-Marie, M. Jacques Richer, M. Michel Richard, M. Guy-Philippe Gauthier et M. Peter Venezia formant quorum sous la présidence de M. Martin Tassé, maire suppléant

ÉTAIT ABSENT : M. Marc L'Heureux, maire

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Pascal Caron et la greffière trésorière adjointe Mme Caroline Leduc sont aussi présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

260001

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M. Peter Venezia
ET RÉSOLU UNANIMENT D'adopter l'ordre du jour proposé suivant :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Ratification des procès-verbaux des séances du 1^{er} décembre 2025**
- 4. Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer – Fonds d'Administration**
- 5. Administration**
 - 5.1. Renouvellement des adhésions à l'ADMQ
 - 5.2. Renouvellement des adhésions à la FQM
 - 5.3. Renouvellement des adhésions à l'UMQ
 - 5.4. Autorisation de participation au congrès de l'ADMQ
 - 5.5. Renouvellement d'adhésion à la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant
 - 5.6. Renouvellement de l'adhésion à la FADOQ
 - 5.7. Représentante des services électroniques Revenu Québec
 - 5.8. Représentante des services électroniques Revenu Canada
 - 5.9. Représentante des services électroniques Reweb
 - 5.10. Renouvellement de l'adhésion à MUNYS
 - 5.11. Mandat à DH éclairage
 - 5.12. Dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaire
- 6. Hygiène du Milieu**
 - 6.1. Renouvellement entente contrôle canin
 - 6.2. Appui à la ville de Coteau-du-Lac
 - 6.3. Acceptation facture automation RL
- 7. Loisirs et Culture**
 - 7.1. Acceptation facture lumière patinoire
 - 7.2. Renouvellement de l'adhésion au PREL
- 8. Varia**
- 9. Parole aux membres du conseil**
- 10. Période de questions**

11. Levée de la séance

ADOPTÉE

3. RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 1^{er} DÉCEMBRE 2025

260002

IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy-Philippe Gauthier
APPUYÉ PAR M. Michel Richard

ET RÉSOLU UNANIMENT QUE les procès-verbaux des séances des 1^{er} décembre 2025 soient adoptés.

ADOPTÉE

4. APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION

260003

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M. Guy-Philippe Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMENT QUE soient approuvées les listes suivantes déposées au conseil pour le mois de décembre 2025 :

- les listes des déboursés des dépenses incompressibles pour le fonds d'administration, en vertu de l'article 8.1 du règlement 255-22, celles-ci étant réparties comme suit :
 - o les prélèvements no 7710 à 7758 totalisant la somme de 120 186.02\$
 - o aucun chèque
- ainsi que les listes des comptes à payer totalisant 166 732.31\$

ET QUE ces listes soient considérées comme dépôt au conseil de rapport périodique des dépenses autorisées par les fonctionnaires autorisés en vertu de l'article 9.3 du règlement 255-22.

Le greffier-trésorier a certifié avoir les crédits disponibles pour assumer ladite décision.

ADOPTÉE

5.1. RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS À L'ADMQ

260004

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jacques Richer

APPUYÉ PAR M. Peter Venezia

ET RÉSOLU UNANIMENT QUE Mme Caroline Leduc et M. Pascal Caron soient inscrits à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2026; QUE les cotisations annuelles, incluant l'assurance juridique, soient payées par la Municipalité.

ADOPTÉE

5.2. RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS À LA FQM

260005

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Richard

APPUYÉ PAR M. Jacques Richer

ET RÉSOLU UNANIMENT QUE la municipalité de Brébeuf renouvelle son adhésion à la fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2026;

ADOPTÉE

5.3. RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS À L'UMQ

260006

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter Venezia

APPUYÉ PAR M. André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMENT QUE la municipalité de Brébeuf renouvelle son adhésion à l'union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2026;

ADOPTÉE

5.4. AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ADMQ

260007

CONSIDÉRANT QUE M. Pascal Caron et Mme Caroline Leduc sont membres de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

ATTENDU QUE le congrès de l'ADMQ regorge de formations pertinentes ;

ATTENDU QU'il est approprié que M. Pascal Caron et Mme Caroline Leduc participent au congrès de l'ADMQ ;
IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy-Philippe Gauthier
APPUYÉ PAR M. André Ste-Marie
ET RÉSOLU UNANIMENT QUE Mme Caroline Leduc et M. Pascal Caron soient autorisés à participer au congrès de l'ADMQ du 17 au 19 juin 2026 à Québec ;
QUE les frais d'inscription, d'hébergement et les autres frais inhérents à la participation au congrès soient payés par la municipalité.

ADOPTÉE

5.5. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT

260008

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M. Peter Venezia
ET RÉSOLU UNANIMENT QUE la Municipalité de Brébeuf adhère à la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant pour l'année 2026.

ADOPTÉE

5.6. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FADOQ LAURENTIDES

260009

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jacques Richer
APPUYÉ PAR M. Guy-Philippe Gauthier
ET RÉSOLU UNANIMENT QUE la Municipalité de Brébeuf adhère à la FADOQ des Laurentides à titre de membre associé municipal pour l'année 2026.

ADOPTÉE

5.7. AUTORISATION D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DES SERVICES ÉLECTRONIQUES DE REVENU QUÉBEC

260010

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Richard
APPUYÉ PAR M. André Ste-Marie
ET RÉSOLU UNANIMENT QUE Mme Caroline Leduc, greffière-trésorière adjointe, ci-après nommée la représentante, soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Brébeuf les documents requis pour l'inscription aux services électroniques de Revenu Québec et généralement à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.
QUE le ministre soit autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription aux services électroniques de Revenu Québec.

ADOPTÉE

5.8. AUTORISATION D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DES SERVICES ÉLECTRONIQUES DE REVENU CANADA

260011

IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy-Philippe Gauthier
APPUYÉ PAR M. Jacques Richer
ET RÉSOLU UNANIMENT QUE Mme Caroline Leduc, greffière trésorière adjointe, ci-après nommée la représentante, soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Brébeuf les documents requis pour l'inscription aux services électroniques de Revenu Canada et généralement à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.
QUE le ministre soit autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription aux services électroniques de Revenu Canada.

ADOPTÉE

5.9. AUTORISATION D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DES SERVICES ÉLECTRONIQUES REWEB

260012

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter Venezia
APPUYÉ PAR M. Guy-Philippe Gauthier
ET RÉSOLU UNANIMENT QUE Mme Caroline Leduc, greffière-trésorière adjointe, ci-après nommée la représentante, soit et est autorisée à signer pour et au nom de la

Municipalité de Brébeuf les documents requis pour l'inscription aux services électroniques de Reweb et généralement à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.
QUE le ministre soit autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription aux services électroniques de Reweb.

ADOPTÉE

5.10. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À MUNYS

260013

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jacques Richer
APPUYÉ PAR M. Guy-Philippe Gauthier
ET RÉSOLU UNANIMENT QUE la Municipalité de Brébeuf renouvelle son adhésion à MUNYS pour l'année 2026.

ADOPTÉE

5.11 MANDAT A DH ÉCLAIRAGES

260014

CONSIDÉRANT QUE DH Éclairages a soumis une offre de service pour le remplacement des luminaires Néon existants par des tubes au DEL;
ATTENDU QUE le programme d'Hydro-Québec offre des subventions pour ce type de travaux ;
ATTENDU QUE suite au remplacement des tubes, la municipalité aura des économies annuelles sur la facture d'électricité ;
IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M. Peter Venezia
ET RÉSOLU UNANIMENT QUE le conseil municipal donne le mandat à DH Éclairages pour le remplacement des tubes Néon au complexe municipal (hôtel de ville, bibliothèque et salle communautaire) ainsi qu'au pavillon Ronald Provost au coût de 3824,54\$ plus taxes pour le complexe municipal et de 324.75\$ plus taxes pour le pavillon Ronald-Provost ;
ET QUE M. Pascal Caron soit autorisé à signer tous documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE

5.12 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à l'article 358 LERM (*Loi sur les Élections et Référendums municipaux*), le directeur général, greffier-trésorier, M. Pascal Caron dépose les déclarations des intérêts pécuniaires transmises par les membres suivants à cette séance régulière du 12 janvier 2026:

le maire,	M. Marc L'Heureux
et ainsi que les conseillers :	M. Martin Tassé, M. André Ste-Marie, M. Jacques Richer, M. Michel Richard, M. Guy-Philippe Gauthier et M. Peter L. Venezia,

6.1. RENOUVELLEMENT ENTENTE DE SERVICE POUR LE CONTRÔLE CANIN

260015

ATTENDU QU'il est nécessaire d'avoir un service de gestion des chiens errants dans notre municipalité;
CONSIDÉRANT QUE l'offre reçue de 'Centre canin Le Refuge' correspond aux besoins de la municipalité;
IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy-Philippe Gauthier
APPUYÉ PAR M. Jacques Richer
ET RÉSOLU UNANIMENT QUE la Municipalité octroie le contrat de fourrière pour le contrôle et les bons traitements envers les chiens au Centre canin Le Refuge;
ET QUE le directeur général et le maire soient autorisés à signer l'entente, aux conditions de l'offre reçue.

ADOPTÉE

260016

6.2. APPUI À LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

CONSIDÉRANT le reportage intitulé « La poubelle du Québec », publié dans le Journal de Montréal du 23 au 25 mai 2025, révélant l'ampleur alarmante des déversements de sols contaminés et des dépôts illégaux sur les territoires agricoles;

CONSIDÉRANT que ces pratiques illégales affectent des terres agricoles parmi les plus fertiles du Québec, compromettant la sécurité alimentaire, menaçant la nappe phréatique et nuisant à la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts des municipalités - adoption de règlements encadrant le remblai, surveillance accrue et campagnes de sensibilisation - leurs ressources limitées ne permettent pas d'assurer une protection suffisante de vastes territoires ruraux;

CONSIDÉRANT que le problème dépasse largement la capacité d'intervention des municipalités et nécessite une réponse structurée, cohérente et immédiate du gouvernement du Québec, notamment du ministère de L'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT que ces déversements et dépôts illégaux de contaminants sont également faits dans des sablières en restauration;

CONSIDÉRANT que la lenteur de réaction du Ministère face aux nombreuses alertes constitue un frein à la résolution du problème et envoie un signal préoccupant d'inaction devant une crise environnementale majeure;

CONSIDÉRANT que des dénonciations ont déjà été faites sur le territoire de la Ville de Lachute et qu'aucun retour n'a été fourni par le MELCCFP;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Richard

APPUYÉ PAR M. Guy-Philippe Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMENT QUE le Conseil municipal appuie formellement la démarche de la Ville de Coteau-du-Lac dénonçant les déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles et interpellant le gouvernement du Québec pour une intervention immédiate.

ADOPTÉE

260017

6.3. ACCEPTATION DE LA FACTURE AUTOMATION RL

ATTENDU QU'Automation RL a mis à jour et remplacé le logiciel de télémétrie ainsi que l'ordinateur et l'équipement nécessaire pour un bon fonctionnement du système d'aqueduc et d'égout.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter Venezia

APPUYÉ PAR M. André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMENT QUE le conseil municipal accepte le montant de la facture au montant de 16 964.92\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

260018

ATTENDU QU'AS Électrique a effectué les travaux pour le remplacement complet des luminaires de la patinoire, soit les poteaux, supports des luminaires ainsi que les luminaires au DEL avec tous les branchements nécessaires.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy-Philippe Gauthier

APPUYÉ PAR M. Michel Richard

ET RÉSOLU UNANIMENT QUE le conseil municipal accepte le montant de la facture au montant de 27 046.47\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

260019

7.3. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU PREL

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jacques Richer

APPUYÉ PAR M. Guy-Philippe Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMENT QUE la Municipalité de Brébeuf renouvelle son adhésion au PREL pour l'année 2026.

ADOPTÉE

8. VARIA

9. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

M .le maire suppléant et les conseillers s'expriment aux contribuables présents :

- Sur la RIMRO indiquant que des retards dans la collecte a suite au bris mécanique des quatre camions et de ne pas déposer de cendre dans les bacs avant d'avoir attendu 4 semaines afin de s'assurer que les cendres sont froides;
- Félicité le déneigeur pour l'entretiens des routes malgré la température changeante;
- Tout est prêt pour le carnaval.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20h18 et se termine à 20h22.

Aucune question ou commentaire n'a été reçue en prélude de l'assemblée et aucune question ou commentaire n'est soulevée.

Les contribuables s'expriment sur les sujets suivants :

- Entretien des trottoirs;
- Reweb;
- Rue privée;
- Munis;
- Lumière de la patinoire.

11. LEVÉE

260020

L'ordre du jour étant épuisé, M. André Ste-Marie propose la levée de la séance. Il est 20h22.

ADOPTÉE

Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général